



## Déclaration Préalable C.P.L.U. du 7 décembre 2017

Les élus SNU-FSU portent les revendications des agents publics en veillant au respect et à la défense du statut de 2003.

### **Compte rendu CPLU sur Intranet Normandie**

Nous rappelons à l'établissement que les informations concernant les résultats des CPLU doivent être communiqués au collectif via les comptes-rendus sur l'intranet « Normandie » après l'approbation, par signature, de la secrétaire de séance et cela, au plus près de la tenue de la commission.

Or, le dernier compte rendu en ligne remonte à décembre 2016.

A l'égal que toute autre instance paritaire, nous demandons la mise à jour sans délai de ces informations pour les agents publics.

### **Intranet RH : Postes à la Diffusion**

Pour les agents le premier regard sur les postes en mouvement se porte sur l'actualité « Intranet RH ». Nous constatons que depuis le début de l'année le tableau de « postes mis à la diffusion » ne met pas de manière visible le « Niveau d'emploi » qui est l'information première pour les agents publics.

Nous demandons que celui-ci apparaisse de manière systématique à côté du coefficient destiné aux agents privés.

### **Mouvements en Normandie : droit à la mutation des agents publics**

Nous avons vérifié que depuis 2016 il y a des postes pour les agents IV A, et IV B et de Niveau II de façon régulière mais, un seul poste de niveau I et aucun poste de niveau III, excepté pour cette CPLU. Nous rappelons à la direction que la mutation est un droit pour tout agent, et qu'il est inacceptable que deux niveaux d'emploi soient exclus des postes en diffusion.

### **Lettre de convocation aux CPLU**

Régulièrement nous recevons la convocation avec la mention « **Merci de bien vouloir nous confirmer votre présence...** » et ensuite ... « *Le titulaire indisponible pour siéger en CPLU doit en informer le service Ressources Humaines* » ; encore une fois, le Règlement Intérieur aux CPLU stipule dans son article 6 : « *Tout membre titulaire de la commission qui ne peut pas répondre à la convocation, doit en informer immédiatement la direction des ressources humaines* »

### **Calendrier organisationnel**

Nous notons qu'un calendrier prévisionnel 2018 a été mis en ligne, incluant cette fois-ci les CPLU dans les IRP, mais, nous regrettons que la seule CPLU 'obligatoire' – promotions et avantage carrière- ne soit pas déjà posée sur ce calendrier.

La CGT s'associe pleinement à cette déclaration.